

<p>D 22-105</p> <p>CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM A TEMPS NON COMPLET.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Laurent LAEMLÉ : pouvoir donné à Annie DUBOS Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Alain BERTAUD</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
--	--

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal qu'un agent, actuellement sur un poste d'ATSEM à temps non complet, a demandé la possibilité de reprendre un poste à temps complet.

Dans la mesure où cette augmentation du temps de travail répond également aux besoins du service, Olivier HOMOLLE propose la création d'un poste d'ATSEM à temps complet et en parallèle la suppression de l'ancien poste à temps non complet.

La nomination de l'agent sur ce poste à temps complet sera effective au 1^{er} octobre 2022.

Olivier HOMOLLE informe de l'avis favorable à l'unanimité, des membres du comité technique lors de la réunion du 21 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'approuver la création d'un poste d'ATSEM à temps complet, ainsi que la suppression du poste d'ATSEM à temps non complet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie conforme,


Olivier COLIN,
Maire.

